

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_023 - COMMANDE PUBLIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MISSION DE DÉTECTION DE PROJETS D'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Considérant qu'un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT,

Considérant que la collectivité s'est dotée d'une stratégie de développement économique,

Considérant que le recours à un prestataire spécialisé en implantation d'entreprises constitue un levier pour faciliter le développement exogène,

Vu l'avis du Bureau Exécutif du 07 mai 2025,

Considérant que l'offre de la société ANCORIS est économiquement avantageuse et répond aux besoins du Grand Charolais,

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec la société ANCORIS un contrat pour 12 mois au titre du dispositif Pôle Implantation Entreprises pour un montant de 25 000 € HT.

Article 2 : D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 21 mai 2025,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais